

LICENCE

DIPLÔME
D'ÉTUDES EN
ARCHITECTURE
CONFÉRANT
LE GRADE
DE **LICENCE**

2022/23

▲ MIS À JOUR
RÉGULIÈREMENT
SUR LE SITE
DE L'ENSAPLV

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante : 01 44 65 + 4 chiffres (poste de votre correspondant).

SERVICE DE L'ORGANISATION DES FORMATIONS, SCOLARITE ET VIE ÉTUDIANTE

Loïc CERISIER-LACOMBE, responsable	23 12
Samuel BRUNA, adjoint au responsable, HMNOP	23 20
Nejma EL KASRI, Licence 1, inscriptions	23 13
Florence BRETON, Licence 2, procédure DAP / VAE / transfert	23 14
N.N., Licence 3	23 15
Maëva RATHAR, Master	23 17
Mélina VAN TEMSCHE, stages Licence, Master, césure	23 18
Laurence PROBST, bi-cursus	23 16
N.N., Post-diplômes - DSA / DPEA	23 19
Mohamed BELGHERBI, gestion de salles / emploi du temps	23 22
Patricia BERNAIX, bourses et vie étudiante	23 23

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Justine SIMONOT, responsable	23 26
Marie MALINOSKY, bourses mobilités	23 27
Juliette VILLAIN, gestionnaire de mobilité	23 28

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Armelle DOBRENEL, chargée des déplacements et missions	23 25
---	-------

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES	
Marc FAYOLLE DE MANS, responsable	23 46
ATELIER NUMÉRIQUE (site Ardennes)	
N.N., responsable	23 90
BIBLIOTHÈQUE	
Alexandra THELIER, responsable	23 30
DOCUMENTATION	
Didier TOURADE, responsable	23 36
VIDÉOTHÈQUE	
Ines Da Silva, responsable	23 34
PÔLE IMAGE	
Hervé JÉZÉQUEL, responsable	23 40

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 4
PRÉSENTATION DU 1 ^{er} CYCLE	p. 6
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 1	p. 8
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 2	p. 10
1 ^{er} CYCLE - ANNÉE 3	p. 12
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT	p. 14
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE	p. 20
ORGANISATION DES STAGES	p. 25
LE DOUBLE CURSUS	p. 27
ENSEIGNANTS LICENCE	p. 28
CHARTRE ANTI-PLAGIAT	p. 34

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022 / 23

1 ^{ER} SEMESTRE 26.09.22 • 28.01.23	LICENCE 1 SEMESTRE 1		LICENCE 2 SEMESTRE 3		LICENCE 3 SEMESTRE 5	
	PROJET	COURS	PROJET	COURS	PROJET	COURS
29.08. • 03.09.22	REPRISE DE L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE 01.09. • 16.09.22 : INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES					
05.09. • 10.09.22						
12.09. • 17.09.22	14.09.22 : COMMISSION DE FIN DE DROITS 15.09.22 : SÉMINAIRE DE RENTRÉE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DU PERSONNEL ATS 16.09.22 : FIN INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES					
19.09. • 24.09.22	22.09.22 : "WELCOME DAY" / MOBILITÉ ENTRANTE : RÉUNION ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN MOBILITÉ ENTRANTE ET RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS					
26.09. • 01.10.22	SEMAINE INAUGURALE ET D'ACCUEIL		SEMAINE TRANSVERSALE		SEMAINE D'ACCUEIL / INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUE (26.09. - 29.09.22)	
03.10 • 08.10.22	SEMAINE 1		SEMAINE 1		SEMAINE 1	
10.10. • 15.10.22	SEMAINE 2		SEMAINE 2		SEMAINE 2	
17.10 • 22.10.22	SEMAINE 3		SEMAINE 3		SEMAINE 3	
24.10. • 29.10.22	SEMAINE 4		SEMAINE 4		SEMAINE 4	
31.10. • 05.11.22 (01.11. jour férié)	SEMAINE 5		SEMAINE 5		SEMAINE 5	
07.11. • 12.11.22 (11.11. jour férié)	SEMAINE 6		SEMAINE 6		SEMAINE 6	
14.11. • 19.11.22	SEMAINE 7		SEMAINE 7		SEMAINE 7	
21.11. • 26.11.22	SEMAINE 8		SEMAINE 8		SEMAINE 8 : TRANSVERSALE	
28.11. • 03.12.22	SEMAINE 9		SEMAINE 9		SEMAINE 9	
05.12. • 10.12.22	SEMAINE 10		SEMAINE 10		SEMAINE 10	
12.12. • 17.12.22	SEMAINE 11		SEMAINE 11		SEMAINE 11	
19.12. • 24.12.22 26.12. • 31.12.22	VACANCES DE NOËL : FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT					
02.01. • 07.01.23	SEMAINE 12	RENDUS PLASTIQUES	SEMAINE 12		SEMAINE 12	
	05.01.23 : MOBILITÉ SORTANTE : DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS NORD-AMÉRICAINES, ASIATIQUES ET SCANDINAVES					
09.01. • 14.01.23	SEMAINE 13	EXAMENS	SEMAINE 13	EXAMENS ET RENDUS PLASTIQUES	SEMAINE 13	FIN DES COURS
16.01. • 21.01.23	SEMAINE 14	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 14		SEMAINE 14	EXAMENS ET RENDUS PLASTIQUES
	21.01.23 : MOBILITÉ SORTANTE : TEST D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND					
23.01. • 28.01.23	RENDU DE PROJET		SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE
30.01. • 04.02.23	ORGANISATION DU VOYAGE		RENDU DE PROJET		RENDU DE PROJET	
	04.02.23 : JOURNÉE PORTES OUVERTES DE L'ÉTABLISSEMENT					
	06. • 25.02.23 : INTER-SEMESTRE SUR 3 SEMAINES					
06.02. • 11.02.23	SOUTIEN		INTER-SEMESTRE			
13.02. • 18.02.23	INTENSIFS PLASTIQUES		INTER-SEMESTRE			
20.02. • 25.02.23	SEMAINE TRANSVERSALE		INTER-SEMESTRE			
	JURYS DE FIN DE SEMESTRE LICENCE					
	23.02.23 : MOBILITÉ ENTRANTE : RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE ET RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS RÉFÉRENTS					
	24.02. • 25.02.23 : RATTRAPAGE					

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2022 / 23

2 ^D SEMESTRE 27.02.23 • 08.07.23	LICENCE 1 SEMESTRE 2		LICENCE 2 SEMESTRE 4		LICENCE 3 SEMESTRE 6	
	PROJET	COURS	PROJET	COURS	PROJET	COURS
27.02. • 04.03.23	SEMAINE 1		SEMAINE 1		SEMAINE 1	
	01.03.22 : MOBILITÉ SORTANTE : DÉPÔT DES CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS AUTRES QUE NORD-AMÉRICAINES, ASIATIQUES ET SCANDINAVES					
06.03. • 11.03.23	SEMAINE 2		SEMAINE 2		SEMAINE 2	
13.03. • 18.03.23	SEMAINE 3		SEMAINE 3		SEMAINE 3	
20.03. • 25.03.23	SEMAINE 4		SEMAINE 4		SEMAINE 4	
27.03. • 01.04.23	SEMAINE 5		SEMAINE 5		SEMAINE 5	
03.04. • 08.04.23	SEMAINE 6		SEMAINE 6		SEMAINE 6	
10.04. • 15.04.23 (10.04. jour férié)	SEMAINE 7	RENDUS PLASTIQUES	SEMAINE 7		SEMAINE 7	
17.04. • 22.04.23	SEMAINE 8		SEMAINE 8		SEMAINE 8	
24.04. • 29.04.23	24.04. • 07.05.23 : VACANCES DE PRINTEMPS : FERMETURE DE L'ÉTABLISSEMENT					
01.05. • 06.05.23						
08.05. • 13.05.23 (08.05. jour férié)	SEMAINE 9		SEMAINE 9		SEMAINE 9	PRÉSENTATION DES SÉMINAIRES ET MASTER
15.05. • 20.05.23 (18.05. jour férié)	SEMAINE 10		SEMAINE 10		SEMAINE 10	
22.05. • 27.05.23	SEMAINE 11		SEMAINE 11		SEMAINE 11	
29.05. • 03.06.23 (29.05. jour férié)	SEMAINE 12		SEMAINE 12		SEMAINE 12	
05.06. • 10.06.23	SEMAINE 13		SEMAINE 13		SEMAINE 13	
12.06. • 17.06.23	SEMAINE 14	EXAMENS	SEMAINE 14	EXAMENS ET RENDUS PLASTIQUES	SEMAINE 14	EXAMENS
19.06. • 24.06.23	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE	SEMAINE 15	SEMAINE BLANCHE
26.06. • 01.07.23	RENDU DE PROJET		RENDU DE PROJET		RENDU DE PROJET	
03.07. • 08.07.23	07.07. - 08.07.23 : RATTRAPAGE		07.07. - 08.07.23 : RATTRAPAGE		07.07. - 08.07.23 : RATTRAPAGE	
10.07. • 15.07.23 (14.07. jour férié)	DÉBUT INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES					
17.07. • 22.07.23	17.07.23 : JURY DE FIN D'ANNÉE					
24.07. • 29.07.23						
31.07. • 27.08.23	FERMETURE ESTIVALE DE L'ÉTABLISSEMENT					
28.08. • 02.09.23	REPRISE DE L'ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE DÉBUT INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES (DATES EXACTES À CONFIRMER)					
04.09. • 09.09.23						
11.09. • 16.09.23						
18.09. • 23.09.23	18.09.23 : COMMISSION DE FIN DE DROITS					

2^D SEMESTRE — DU 27 FÉVRIER AU 8 JUILLET 2023

PRÉSENTATION DU 1^{er} CYCLE

CE CYCLE D'INITIATION AU PROJET DOIT PERMETTRE À L'ÉTUDIANT D'ACQUÉRIR LES BASES :

- d'une culture architecturale ;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles en référence à des usages, techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.

CURSUS Le premier cycle, d'une durée de trois ans, conduit à l'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence, diplôme de l'enseignement supérieur.

Il s'organise sur six semestres indépendants valant 180 ECTS. Il correspond à un bac + 3 années d'études.

Il comporte 4200 heures dont 2200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement "école") réparties en 19 unités d'enseignement, dont six majoritairement consacrées au projet (L.1.1, L.2.5, L.3.9, L.4.13, L.5.17 et L.6.21).

Deux unités comportent des périodes de stage obligatoires (L.4.14 et L.5.18).

STAGES Le premier cycle comporte deux stages obligatoires intégrés dans l'enseignement d'une durée totale équivalant à six semaines (210 heures) :

- un stage "ouvrier et/ou chantier", d'une durée équivalant à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 4 en L.4.14 ;

- un stage de "première pratique", d'une durée équivalant à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 6 en L.5.18.

Un guide des stages est à la disposition des étudiants sur le site Internet de l'école.

SÉJOURS D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

À partir du cycle Master, les étudiants auront la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres dans de nombreux pays européens et/ou dans le reste du monde.

Ces séjours d'études s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat approuvé par l'ENSAPLV. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise. L'étudiant en Licence est donc encouragé dans ce sens dès sa première année d'études.

RAPPORT D'ÉTUDES

Le rapport d'études et sa soutenance équivalent à 4 ECTS. C'est un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignement reçus et/ou de stages suivis. Les étudiants sont encadrés par un enseignant du projet architectural et/ou urbain et un enseignant d'une autre discipline à raison de 14 heures semestrielles (soit 1 heure hebdomadaire) qui participent à la soutenance. Pour les étudiants en mobilité, l'ENSAPLV a mis en place des dispositions particulières.

OBTENTION DU DIPLÔME

C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du diplôme d'étude en architecture conférant le grade de Licence.

**MÉTHODES
PÉDAGOGIQUES**

Pour garantir un enseignement homogène aux étudiants, en terme d'attentes et de résultats, entre les différents groupes de projet, l'ENSAPLV tente de rapprocher les méthodes pédagogiques des enseignants, sur la base de thèmes de travaux partagés et d'exercices concertés, de mode d'évaluation récurrent et/ou commun entre les groupes, et ce, par étapes et synthèses successives. Cela permet ainsi aux étudiants de circuler entre les groupes de projet lors d'échanges programmés et d'appréhender au quotidien les méthodes pédagogiques de leurs groupes afin de stimuler une approche critique fondée.

**SEMAINE
D'ACCUEIL**

Chaque année en septembre, une semaine d'accueil pour les étudiants de première année est organisée. Elle leur permet de prendre connaissance de l'école, de rencontrer des personnels administratifs et les services offerts (bibliothèque, centre de documentation...).

Cette semaine d'accueil s'articule avec une semaine inaugurale. Celle-ci est dédiée à la lecture d'un fragment de ville en appréhendant ses dimensions à l'échelle du pas, en captant ses variations, ses ruptures, ses modifications. Il s'agit d'en rendre compte par le dessin comme principal outil de l'architecte permettant de transcrire les observations, les idées et réflexions. L'ensemble de la promotion arpentera avec son groupe d'enseignants un fragment de Paris afin de prendre un premier contact avec l'architecture, le dessin, l'observation et la retranscription. En fin de semaine, les travaux seront restitués sous forme d'exposition dans les ateliers.

Pour les étudiants en deuxième année, en pré-rentrée du premier semestre, une semaine transversale invite à croiser l'architecture avec ses dimensions sociales, historiques, constructives, paysagères et artistiques.

**VOYAGE DE
1^{RE} ANNÉE**

Un voyage d'études de quatre jours est programmé à l'étranger.

Le programme de ce voyage d'études est élaboré collectivement par l'ensemble des enseignants de projet de première année dans un croisement, de rencontre et d'ouverture entre les différentes disciplines, notamment les arts plastiques et les sciences humaines et sociales.

Il comprend également la visite de sites urbains, de références architecturales modernes et contemporaines, la découverte d'un pays innovant et très créatif sur le plan de l'architecture actuelle.

**VOYAGE DE
3^E ANNÉE**

Au semestre 5, un voyage d'étude obligatoire est programmé pour l'ensemble des étudiants. Ce voyage fédère les différents enseignements, il s'appuie sur un travail d'analyse préalable qui s'articule autour d'une phase de préparation dynamique et collégiale.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 1

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La première année présente une structure traduisant le modèle humaniste et universitaire de l'enseignement de l'architecture dispensé à l'ENSAPLV. Sur les deux semestres, les enseignements sont répartis en quatre unités d'enseignements :

- Projet d'architecture, théorie de l'architecture, de la ville et des territoires ;
- Construction, matériaux, ambiances et morphologie ;
- Histoire de l'architecture et sciences humaines ;
- Représentation, arts plastiques et langues vivantes.

Ce découpage reflète la richesse, la diversité et la complémentarité des champs d'investigations proposés aux étudiants, une ouverture d'esprit nécessaire pour les préparer pas à pas à l'appréhension du projet d'architecture comme l'élaboration d'une synthèse, une réponse à des questions complexes.

L'initiation au projet d'architecture s'attache dans un premier temps à l'apprentissage du regard, à la découverte et à la mise en pratique de notions fondamentales propres à la discipline. Puis les étudiants sont progressivement invités à articuler ces notions au sein de l'élaboration de projets convoquant d'autres champs disciplinaires.

Tout au long de l'année, des échanges et travaux pédagogiques transversaux sont mis en œuvre avec notamment, en premier semestre, un rapprochement des champs de la représentation et du projet, ainsi qu'une semaine transversale convoquant l'ensemble des disciplines autour d'un voyage d'étude collectif. En second semestre, un TD partagé associant les enseignements de projet et de construction est mis en œuvre, des sujets d'études communs aux enseignements de sociologie et de projet sont également proposés. Enfin, les langues vivantes sont un apport au projet et à la théorie dans la mesure où l'apprentissage est dédié au commentaire et à la description d'objets d'étude communs, dans la langue étudiée.

L'architecture est ainsi appréhendée comme une discipline qui se nourrit de l'ensemble des domaines de pratique et de connaissances enseignés à l'école. Avec une certaine autonomie des champs disciplinaires, les différentes approches pédagogiques convergent dans les contenus et les objectifs, pour s'enrichir mutuellement et pour contribuer à la construction collective d'une culture et d'une pratique du projet architectural à la fois spécifique et ouverte.

Le suivi pédagogique prévoit la mise en place d'une procédure d'évaluation des aptitudes à poursuivre les études au-delà de la première année. Une importance particulière est donnée à un jury d'évaluation en fin d'année, commun à l'ensemble des unités d'enseignement, à même d'évaluer les résultats dans leur globalité, de juger de la pertinence des parcours individuels de chaque étudiant et d'orienter les étudiants en difficulté dans une ou plusieurs matières.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Ce dispositif offre aux étudiants la possibilité d'accomplir sur l'année complète des parcours qui peuvent s'avérer parfois discontinus. Il leur permet de progresser, même si des lacunes partielles apparaissaient au premier semestre.

Dans les enseignements d'initiation au projet, les évaluations du niveau des étudiants s'effectuent au terme de chacun des deux semestres (périodes de 16 semaines), permettant de mesurer leurs aptitudes à poursuivre leurs études d'architecture.

Les étudiants sont répartis en 12 groupes de projet d'architecture, soit environ 25 étudiants par groupe, encadrés par deux enseignants architectes. Ils sont également répartis en 12 ateliers pour l'enseignement de perception et langage plastique, chacun encadré par un enseignant plasticien. Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres, afin de favoriser un suivi personnalisé.

En cours d'année, trois modalités pratiques sont proposées pour un accompagnement personnalisé des étudiants en difficulté :

- en fin de premier semestre, un entretien individuel avec l'enseignant de la discipline concernée ;
- à l'inter-semestre, des cours de soutien intensif dans les champs de la construction et de la représentation ;
- la possibilité de poursuivre les unités d'enseignements du second semestre.

En cas de redoublement, le cursus offre à l'étudiant la possibilité de conserver les unités d'enseignements acquises en première année, à l'exception de l'unité d'enseignement relative au projet. Ce dispositif permet, à la fois de garantir la progressivité de la formation spécifique au projet d'architecture et laisse la possibilité à tout étudiant de première année de poursuivre sa formation sur les deux semestres.

SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ

Semestre 1 • Inter-semestre

- Soutien dans le champ STA.
- Soutien intensif techniques de représentation.
- Fondamentaux de géométrie utiles pour le dessin d'architecture.
- Soutien à l'écriture.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 2

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La deuxième année est organisée en quatre unités d'enseignement au semestre 3 et quatre unités d'enseignement au semestre 4. Son enseignement s'inscrit dans la continuité de celui de première année et constitue une étape dans la préparation du cursus des cycles ultérieurs de l'enseignement de l'architecture.

Les domaines d'enseignements sont similaires à la première année. Ils visent à déployer une compréhension de l'architecture en tant qu'espace habité construit et situé à laquelle contribuent les apports des différentes disciplines dans les domaines de l'histoire, des sciences humaines, de la construction et des arts plastiques. La démarche de compréhension, de lecture, d'analyse, de conception et de formalisation de l'espace architectural développée en projet est ainsi étroitement imbriquée avec l'acquisition d'une culture architecturale, urbaine (histoire, théorie, doctrines, œuvres) et constructive articulée avec l'apprentissage et la maîtrise des moyens de représentation de l'espace et une compréhension de la dimension sociale et anthropologique de l'espace.

En proposant une première synthèse dans l'initiation au projet, la deuxième année introduit donc une nouvelle approche impliquant des questionnements élargis sur les choix qu'impose la démarche de conception architecturale.

Elle se structure autour de deux thèmes fondamentaux :

- **Espaces de l'habiter** au semestre 3,
- **Édifice public** au semestre 4.

Le premier interroge le rapport entre espace et usage à partir de la question du logement abordée successivement du point de vue de l'habitat individuel puis de l'immeuble collectif urbain en mettant en jeu la maîtrise de typologies urbaines élémentaires.

Le second interroge le rapport entre espace et construction à partir d'un travail sur l'édifice public mettant en jeu l'adéquation entre structure spatiale et structure constructive d'une part, entre programme, type et contexte d'autre part.

Ces semestres interrogent les articulations entre édifice et ville et considèrent l'édifice comme élément d'un tissu urbain.

Cette année implique donc, pour l'étudiant, la nécessité de s'engager de manière plus autonome qu'en première année dans une démarche personnelle d'analyse des notions, situations et dispositifs mis en jeu dans le cadre du projet et de l'enseignement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En deuxième année, l'apprentissage du projet d'architecture explore de manière plus rigoureuse les différentes composantes du projet architectural. Il est également l'occasion de travaux d'analyse approfondis et détaillés d'édifices choisis en relation avec la thématique du semestre.

La maîtrise dans la conception architecturale des moyens de représentation, de la géométrie, de la pensée tridimensionnelle, des aspects techniques et constructifs concourant à la structure de l'espace constituent des objectifs d'acquisitions fondamentaux de cette année.

Elle est renforcée par l'organisation de deux exercices transversaux communs aux groupes de projet et aux enseignements connexes :

- en pré-rentree du premier semestre, une semaine transversale avec comme thème "de l'espace public à l'espace intime, l'immeuble urbain parisien (types, usages, structures, ambiances)" invite à croiser l'architecture avec ses dimensions sociales, historiques, constructives, paysagères et artistiques ;
- au second semestre, un TD partagé avec le champ STA de quatre semaines intitulé "représenter pour comprendre, schématiser et exprimer pour montrer" vise l'étude détaillée d'une œuvre dans ses aspects architecturaux et constructifs.

L'enseignement du projet est dispensé dans le cadre d'une journée commune aux 12 groupes de projet, par binôme d'enseignants proposant diverses démarches pédagogiques établies autour de thématiques et d'attendus communs, et d'exercices coordonnées. Ces exercices n'ont pas encore l'ambition de parvenir à des projets totalement aboutis, mais visent en premier lieu l'acquisition de notions fondamentales.

Les étudiants sont répartis (environ 25) en groupes de projet par semestre et en ateliers de perception et langage plastique ainsi qu'en TD de sciences humaines. Des jurys croisés sont organisés, afin de permettre des échanges entre les différentes approches d'enseignement. Une exposition est organisée à l'inter-semestre lors de la journée des portes ouvertes de l'établissement.

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Ce stage de trois semaines (105 heures) offre à l'étudiant l'occasion de la découverte et de l'étude d'un moment particulier (celui où l'idée et le dessin deviennent une réalité construite) et des relations entre maître d'œuvre et entrepreneur ou artisan. Le stage "ouvrier" place l'étudiant au cœur de la réalisation dont il devient temporairement un acteur. Il peut être effectué dans toute structure impliquée dans la réalisation d'un projet, à l'exclusion du maître d'œuvre de celui-ci. Sa validation (3 ECTS) intervient au semestre 4 en L.4.14 sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le guide des stages.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 3

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La troisième année est organisée en quatre unités d'enseignements au semestre 5 et quatre unités d'enseignements au semestre 6.

Les enseignements de troisième année assurent une progressivité des acquisitions. L'enseignement du projet permet de donner aux étudiants les outils de conception et une culture architecturale.

Au semestre 5, le thème exploré est celui de **L'habitation collective en milieu urbain**. La transversalité avec les autres champs se traduit par un voyage d'étude obligatoire pour l'ensemble des étudiants. Ce voyage fédère les différents enseignements et plus particulièrement celui de STA. Il s'appuie sur un travail d'analyse préalable qui s'articule autour d'une phase de préparation dynamique et collégiale.

Après avoir exploré les modes fondamentaux de la constitution du logement et les dispositifs de groupement, les liens formateurs entre la ville et le logement pourront se concrétiser.

Au semestre 6, l'enseignement de projet **Initiation au projet urbain** a pour objectif de faire découvrir aux étudiants le rapport existant entre le projet urbain et le projet architectural et permet de situer leur savoir-faire dans la fabrication de la ville. Il apporte les éléments de culture urbaine nécessaire à la connaissance des principes de la ville traditionnelle, condition pour comprendre la ville actuelle en analysant ses sources théoriques et pratiques. Tous les enseignements sont organisés autour du projet architectural et des disciplines qui concourent à l'architecture. Ils conduisent au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence.

Cette année comporte également le stage de "première pratique", d'une durée de trois semaines qui doit être effectué pendant l'inter-semestre.

Enfin, un rapport d'études est demandé ; il s'agit d'un travail écrit soumis à une soutenance. Pour équilibrer les groupes de projet, une commission d'enseignants étudie les différents vœux et équilibrent les différents groupes de projet. Les autres enseignements sont choisis en fonction du propre emploi du temps composé par l'étudiant.

La troisième année est différente des deux premières années, dans la mesure où les étudiants émettent des vœux afin de choisir leurs groupes, avec un ordre préférentiel de choix pour permettre une répartition équilibrée des groupes, et leurs parcours.

Par ailleurs, un étudiant peut débiter son semestre 5 par l'enseignement de l'informatique puis au semestre 6 s'inscrire à l'enseignement de démarches plastiques. Dans tous les cas, l'inscription à l'enseignement d'histoire de l'architecture moderne et contemporaine est obligatoire au semestre 5.

Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible.

En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

De manière complémentaire au stage “ouvrier et/ou chantier”, le stage de “première pratique” doit contribuer à “appréhender la diversité des pratiques professionnelles”.

D’une durée équivalant à trois semaines (105 heures), valant 3 ECTS, le stage doit être pensé en complémentarité et permettre la découverte d’autres acteurs, d’autres thématiques, d’autres domaines d’intervention, d’autres échelles…

L’éventail des structures d’accueil possibles est très large, la maîtrise d’œuvre exercée à titre privé et libéral, et appliquée à l’édification de bâtiments n’étant qu’une activité professionnelle parmi d’autres.

Ce stage peut être effectué dans toutes les structures de conception, de production, de gestion, d’étude, de protection, de valorisation, etc. de l’architecture, de l’urbanisme, du paysage.

Sa validation intervient au semestre 5 en L.5.18 “Structure, ambiances / Stage PP (première pratique)” sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d’un rapport de stage conforme aux indications données dans le guide des stages.

OBTENTION DU DIPLÔME

Le premier cycle s’achève par l’élaboration et la soutenance d’un rapport d’études individuel présenté devant des équipes pédagogiques responsables de l’unité d’enseignement L.6.23.

Cette soutenance permet de présenter la synthèse des travaux académiques et des stages réalisés par l’étudiant au cours de son premier cycle d’études.

C’est la validation par un jury de l’ensemble des unités d’enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du diplôme d’études en architecture conférant le grade de Licence.

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 • SEMESTRE 1 OUVERTURE À LA VILLE ET À L'ARCHITECTURE

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.1.1	Pédagogie transversale	1	24				15
	Semaine inaugurale	1	14				
	Initiation au projet	15	105	121	0,75	11	
	Théorie de l'architecture	13	19,5	22	0,125	2	
	Ville et Territoire, Géographie	13	19,5	22	0,125	2	
	TOTAL		182	165	1		
L.1.2	Construction	13	31	22	0,5	2	4
	Matières/Matériaux	13	21	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
L.1.3	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,4	2	5
	Sciences humaines	13	19	22	0,4	2	
	Langues vivantes	13	19,5	11	0,2	1	
	TOTAL		64,5	55	1		
L.1.4	Représentation de l'architecture	13	39	33	0,5	3	6
	Démarches plastiques	13	36	33	0,5	3	
	TOTAL		75	66	1		
Soutien			16				
	TOTAL SEMESTRE 1		389,5	330			30 ECTS

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 1 • SEMESTRE 2

OUVERTURE À LA VILLE ET À L'ARCHITECTURE

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.2.5	Heures transversales : TD partagé		11				14
	Initiation au projet d'architecture	16	112	121	0,85	12	
	Théorie de l'architecture	14	21	22	0,15	2	
	TOTAL		144	143	1		
L.2.6	Construction	14	21	22	0,375	2	6
	Matières/Matériaux	14	30	22	0,375	2	
	Morphologie structurale	14	21	22	0,25	2	
	TOTAL		72	66	1		
L.2.7	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,7	2	4
	Langues vivantes	14	21	22	0,3	2	
	TOTAL		49	44	1		
L.2.8	Représentation de l'architecture	14	42	33	0,5	3	6
	Démarches plastiques		54	33	0,5	3	
	TOTAL		96	66	1		
TOTAL SEMESTRE 2			361	319		30 ECTS	
TOTAL ANNÉE 1			750,5	649		60 ECTS	

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 2 • SEMESTRE 3

ESPACES DE L'HABITER

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.3.9	Heures transversales : TD partagé	1	35				14
	Apprentissage du projet d'architecture	15	105	121	0,85	12	
	Théorie de l'architecture	13	19,5	22	0,15	2	
	TOTAL		159,5	143	1		
L.3.10	Structure	13	26	22	0,5	2	4
	Ambiances	13	26	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
L.3.11	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,4	2	6
	Sciences humaines	13	26	22	0,4	2	
	Langues vivantes	13	19,5	11	0,2	2	
	TOTAL		71,5	55	1		
L.3.12	Représentation de l'architecture	13	39	33	0,5	3	6
	Démarches plastiques	13	39	33	0,5	3	
	TOTAL		78	66	1		
TOTAL SEMESTRE 3			361	308		30 ECTS	

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 2 • SEMESTRE 4

ÉDIFICE PUBLIC

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.4.13	Heures transversales : TD partagé		13				12
	Apprentissage du projet d'architecture	16	112	121	0,85	10	
	Théorie de l'architecture	14	21	22	0,15	2	
	TOTAL		146	143	1		
L.4.14	Structure	14	28	22	0,4	2	7
	Ambiances	14	28	22	0,4	2	
	Stage ouvrier et/ou chantier		3	105	0,2	3	
	TOTAL		59	149	1		
L.4.15	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,4	2	5
	Sciences humaines	14	28	22	0,4	2	
	Langues vivantes	14	21	22	0,2	1	
	TOTAL		77	66	1		
L.4.16	Représentation de l'architecture	14	42	33	0,5	3	6
	Démarches plastiques		42	33	0,5	3	
	TOTAL		84	66	1		
	TOTAL SEMESTRE 4		366	424		30 ECTS	
	TOTAL ANNÉE 2		727	732		60 ECTS	

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 3 • SEMESTRE 5

HABITATION COLLECTIVE EN MILIEU URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.5.17	Pédagogie transversale : Hors les murs	1	35				14
	Projet d'architecture	15	105	121	0,85	12	
	Théorie de l'architecture	13	19,5	22	0,15	2	
	TOTAL		159,5	143	1		
L.5.18	Structure/Construction	13	22,5	22	0,4	2	7
	Ambiances	13	29,5	22	0,4	2	
	Stage de première pratique		3		0,2	3	
	TOTAL		55	44	1		
L.5.19	Histoire de l'architecture	13	26	22	0,5	2	4
	Sciences humaines	13	26	22	0,5	2	
	TOTAL		52	44	1		
L.5.20	Représentation de l'architecture OU Démarches plastiques	13	62 OU 84	33	0,6	3	5
	Langues vivantes	13	19,5	11	0,4	2	
	TOTAL		81,5 OU 103,5	44	1		
	TOTAL SEMESTRE 5		348 OU 370	275		30 ECTS	

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 3 • SEMESTRE 6

INITIATION AU PROJET URBAIN

UE	INTITULÉ DU COURS	Nbre de semaines	Heures encadrées	Heures travail personnel	Coefficient	ECTS ENS	ECTS UE
L.6.21	Heures transversales		3				14
	Projet d'architecture	16	112	121	0,8	12	
	Théorie de l'architecture	14	21	22	0,1	1	
	Ville et Territoire, Géographie	14	21		0,1	1	
	TOTAL		157	143	1		
L.6.22	Structure/Construction	14	35	22	0,4	2	4
	Ambiances	14	10,5	11	0,4	1	
	Technologie de l'édifice : synthèses techniques	14	10,5	11	0,2	1	
	TOTAL		56	44	1		
L.6.23	Histoire de l'architecture	14	28	22	0,4	1,5	8
	TD Sciences humaines	14	14			0,5	
	Philosophie	14	21	22	0,3	2	
	Rapport d'étude		14		0,3	4	
	TOTAL		77	44	1		
L.6.24	Représentation de l'architecture OU Démarches plastiques	14	62 OU 84	33	0,75	3	4
	Langues vivantes	14	14		0,25	1	
	TOTAL		76 OU 98	33	1		
TOTAL SEMESTRE 6			366 OU 388	264		30 ECTS	
TOTAL ANNÉE 3			736	539		60 ECTS	
TOTAL CYCLE LICENCE			2213,5	1920		180 ECTS	

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE

UE	ENSEIGNEMENTS	CŒFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 1	L.1.1	Initiation au projet / Pédagogie transversale - voyage / Semaine inaugurale	0,75	Note minimale $\geq 10/20$	15
		Théorie de l'architecture	0,125	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Ville et Territoire, Géographie	0,125	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.1.1	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.2	Construction	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Matières/Matériaux	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.1.2	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.3	Histoire de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5
		Sciences humaines	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.1.3	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.1.4	Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Démarches plastiques	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.1.4	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	4 UE	TOTAL SEMESTRE 1			30

	UE	ENSEIGNEMENTS	CØEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
SEMESTRE 2	L.2.5	Initiation au projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	14
		Théorie de l'architecture	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.2.5	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.2.6	Construction	0,375	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Matières/Matériaux	0,375		
		Morphologie structurale	0,25		
		Total L.2.6	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.2.7	Histoire de l'architecture	0,7	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Langues vivantes	0,3		
		Total L.2.7	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.2.8	Représentation de l'architecture	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Démarches plastiques	0,5		
		Total L.2.8	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	4 UE	TOTAL SEMESTRE 2			30
	TOTAL ANNÉE 1				60

ÉTUDIANTS DE L1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux huit unités d'enseignements (UE) de L1, soit un total de 60 ECTS.
- Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les deux UE du projet (UEL.1.1 et UEL.2.5). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.
- Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ seront conservées et reportées par l'administration.

	UE	ENSEIGNEMENTS	CØEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 3	L.3.9	Apprentissage du projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	14	
		Théorie de l'architecture	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.3.9	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.3.10	Structure	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
		Ambiances	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.3.10	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.3.11	Histoire de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Sciences humaines	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.3.11	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.3.12	Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Démarches plastiques	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.3.12	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	4 UE	TOTAL SEMESTRE 3			30	
	SEMESTRE 4	L.4.13	Apprentissage du projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	12
			Théorie de l'architecture	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
Total L.4.13			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.4.14		Structure	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7	
		Ambiances	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Stage ouvrier et/ou chantier	0,20	Pas de note, validé ou non		
		Total L.4.14	1	Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé		
L.4.15		Histoire de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
		Sciences humaines	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Langues vivantes	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.4.15	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.4.16		Représentation de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Démarches plastiques	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Total L.4.16	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE		TOTAL SEMESTRE 4			30	
TOTAL ANNÉE 2					60	

ÉTUDIANTS DE L2

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux huit unités d'enseignements (UE) de L2, soit un total de 60 ECTS.
- Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les UE du projet (UEL.3.9 et UEL.4.13). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.
- Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ seront conservées et reportées par l'administration.

	UE	ENSEIGNEMENTS	CØEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
SEMESTRE 5	L.5.17	Projet d'architecture / Pédagogie transversale - voyage	0,85	Note $\geq 10/20$	14
		Théorie de l'architecture	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.17	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.18	Structure/Construction	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
		Ambiances	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Stage de première pratique	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.18	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.19	Histoire de l'architecture	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Sciences humaines	0,50	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.5.19	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.5.20	Représentation de l'architecture OU Démarches plastiques	0,60	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
	Langues vivantes	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
	Total L.5.20	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	TOTAL SEMESTRE 5			30 ECTS	30
SEMESTRE 6	L.6.21	Projet d'architecture	0,85	Note $\geq 10/20$	14
		Théorie de l'architecture	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Ville et Territoire, Géographie		Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.21	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.22	Structure/Construction	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4
		Ambiances	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Technologie de l'édifice : synthèses techniques	0,20	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.22	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.23	Histoire de l'architecture	0,40	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8
		TD Sciences humaines		Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Philosophie	0,30	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Rapport d'étude et sa soutenance	0,30	Note $\geq 10/20$	
		Total L.6.23	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
L.6.24	Représentation de l'architecture OU Démarches plastiques	0,75	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
	Langues vivantes	0,25	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
	Total L.6.24	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	TOTAL SEMESTRE 6			30 ECTS	30
TOTAL ANNÉE 3				60 ECTS	60
TOTAL CYCLE LICENCE				180 ECTS	180

ÉTUDIANTS DE L3

- Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure c'est à dire en première année du cycle Master, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du cycle Licence et donc la totalité des 180 ECTS y compris les deux stages obligatoires et le rapport d'étude.
- Tout étudiant ayant validé moins de 180 ECTS n'est pas admis à s'inscrire en cycle Master et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ seront conservées et reportées par l'administration.
- **Aucun chevauchement de cycle n'est possible.**

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une deuxième session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

La participation aux examens est obligatoire ; l'examen de rattrapage n'est ouvert qu'aux étudiants ayant passé les examens et contrôles (y compris continus) de la première session du semestre (sauf en cas de dispense médicale ou familiale transmise à l'administration).

ATTENTION ! LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE. IL FAUT IMPÉRATIVEMENT OBTENIR 10/20

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours.

En général, il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du premier semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du second semestre.

- Les étudiants ayant obtenu une note éliminatoire c'est-à-dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage.
- Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement (cf. coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES

D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE CONFÉRANT LE GRADE DE LICENCE

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation et de la validation des 180 ECTS par un jury qui siège au mois de juillet après la session de rattrapage du second semestre.

Le jury peut à titre exceptionnel valider une unité d'enseignement dont la moyenne se situe entre 9,50/20 et 9,99/20.

Il peut par ailleurs attribuer un point de jury pour atteindre la moyenne de 10/20.

Les délibérations du jury sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE LICENCE

Un étudiant peut prendre au maximum quatre inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Un étudiant qui a bénéficié en première année du premier cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année.

À titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers.

Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

ORGANISATION DES STAGES

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Avant de débiter, tout stage doit avoir fait l'objet d'une convention de stage établie en accord avec l'administration, via l'outil de gestion des conventions de stage auquel l'étudiant aura accès grâce au lien suivant : <https://stages.paris-lavillette.archi.fr/>. Aucune convention de stage ne peut être établie a posteriori et aucun stage non conventionné ne peut être validé.

Les deux périodes de stages obligatoires sont destinées à appréhender la diversité des pratiques professionnelles. Il s'agit des stages d'observation qui doivent être pensés en complémentarité pour permettre la découverte de différents acteurs, thématiques, domaines d'intervention, d'échelles... Comptées en semaines, elles sont réparties sur l'ensemble du premier cycle, réduisant la durée de chaque semestre à 16 semaines (15 semaines au semestre 4 et au semestre 5). Les inter-semestres représentent ainsi pour l'étudiant un temps privilégié pour effectuer ses stages. Le temps des stages n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 2200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement "école".

L'OBJECTIF

Le stage "ouvrier et/ou chantier" est l'occasion privilégiée de la découverte et de l'observation du chantier, moment particulier où l'idée et le dessin d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs deviennent une réalité construite. Le chantier peut être de construction, de rénovation, de restauration, de finition, de décoration, de fouilles archéologiques, voire de démolition. Ce stage peut être effectué dans toute structure concernée par le chantier : maître d'ouvrage, maître d'œuvre, bureau d'études techniques, entreprise, artisan, bureau de contrôle, etc. Il est positionné en deuxième année du premier cycle et peut être effectué dans les semaines réservées, à temps plein ou à temps partiel.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Le stage est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Il est validé au sein de l'unité d'enseignement L.4.14 du semestre 4 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche de validation du stage dûment remplie par le maître de stage et l'enseignant référent et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE

LE TUTEUR DE STAGE

En fonction de l'orientation pédagogique qu'il souhaite donner à son stage, l'étudiant choisit un enseignant tuteur de stage au sein de l'unité d'enseignement. Ensemble, ils définissent le projet pédagogique du stage puis tout au long de celui-ci, l'étudiant saisit l'enseignant tuteur de stage et la commission des stages de toute question relative au déroulement du stage. L'enseignant tuteur de stage est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant stagiaire pour l'élaboration du rapport de stage.

LA DURÉE DU STAGE

La durée du stage est de trois semaines minimum ou de 105 heures.

L'OBJECTIF

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large : toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'études, de protection d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Il fait partie intégrante du cursus proposé aux étudiants et, à ce titre, il doit être clairement identifié dans sa liaison avec un enseignement et un enseignant tuteur de stage au même titre qu'il est clairement identifié en liaison avec une structure d'accueil extérieure à l'école.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Il est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Le stage est validé au sein de l'unité d'enseignement L.5.18 du semestre 5 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche d'évaluation du stage, dûment remplie par le maître de stage et par l'enseignant référent, de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage est un travail original réalisé par le stagiaire pendant le stage et finalisé à la fin de son stage. Il doit être rendu par l'étudiant à l'enseignant responsable pour sa validation. Il doit permettre d'apprécier la nature précise des différentes tâches confiées à l'étudiant et le lien avec les domaines d'enseignement développés dans l'école et d'effectuer un bilan critique personnel des expériences. À l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport de stage qu'il remet à l'administration en un exemplaire, après la validation par l'enseignant et au plus tard 15 jours après la fin du stage. Ce rapport est accompagné de deux documents administratifs, la fiche de validation et la fiche d'évaluation de stage.

ATTENTION ! LES CONVENTIONS DE STAGE FACULTATIF OU NON OBLIGATOIRE SERONT ÉTABLIES UNIQUEMENT DANS LES DEUX CAS SUIVANTS :

- Pour les étudiants redoublants ayant un semestre libre.
- Pour les étudiants en année de césure.

Les étudiants ayant déjà effectué leur stage obligatoire et ayant cumulé un minimum de 105 heures pour le cycle Licence (minimum requis pour la validation des stages) se verront refuser l'établissement d'une nouvelle convention de stage s'ils ne sont pas concernés par les deux cas cités précédemment.

LE DOUBLE CURSUS

PRÉSENTATION

L'ENSAPLV, en partenariat avec l'École spéciale des travaux publics (ESTP-Paris) depuis 2006 et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) depuis 2010, propose deux doubles cursus d'architecte-ingénieur et d'ingénieur-architecte.

ARCHITECTE-INGÉNIEUR

7 ans d'études après le baccalauréat

Pendant les trois premières années de la double formation, les étudiants sont inscrits en Licence à l'ENSAPLV et suivent des enseignements scientifiques de base en parallèle à l'ESTP et l'EIVP.

Ils sont ensuite inscrits pendant quatre ans en cycle Master, suivant des enseignements à l'ENSAPLV et en école d'ingénierie, pour terminer leur cursus en septième année.

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

2 années de classe préparatoire + 5 années de double formation après le baccalauréat

Cette double formation est accessible après deux années en classe préparatoire scientifique et après admission dans l'une des deux écoles d'ingénieurs partenaires. Les études sont alors organisées en deux cycles (licence et master) à l'ENSAPLV, et sont étalées sur cinq ans côté ingénierie.

Le programme de ces enseignements fait l'objet de plans d'études propres à chaque partenariat, élaborés en concertation avec les écoles d'ingénieurs.

CONDITIONS D'ADMISSION

ARCHITECTE-INGÉNIEUR

La double formation est accessible aux candidats titulaires d'un baccalauréat spécialité scientifique avec mention ou en cours de préparation en terminale scientifique. La sélection des candidats se fait sur dossier via la plateforme Parcoursup. Les candidats retenus sont alors convoqués pour un entretien de motivation à l'ENSAPLV.

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

La sélection des candidats au double diplôme ingénieur-architecte a lieu après l'admission en école d'ingénieur, sur entretien de motivation au sein de l'école d'ingénieur.

CONTACTS

ENSAPLV : Franck GAUBIN (enseignant), franck.gaubin@paris-lavillette.archi.fr

ENSAPLV : Laurence PROBST (administratif), laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr

ESTP : Guillaume FAAS (enseignant), gfaas@estp-paris.eu

EIVP : Laurent DUCOURTIEUX (enseignant), laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

ENSEIGNANTS

prenom.nom@paris-lavillette.archi.fr

SEMESTRE 1

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.1.1 15 ECT	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : J. JOLY / B. SIANO 02 : F. AUDIGIER / J. POISSON 03 : P. GUIONY / E. VAIEDELICH 04 : A.G. COHEN / R. HELMHOLZ 05 : A. BOYADJIAN / S. DISCORS 06 : A. LAPASSAT / E. PERSON	07 : J. MARIN / C. HORN 08 : E. MOURIER / J. LELLOUCHE 09 : A. PENIN / A. POLYCHRONIADI 10 : L. JACQUIN/ J. VINÇON 11 : E. HARDY / P. DUTERTRE 12 : N.N. / F. MEADOWS
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE (1 SEMAINE VOYAGE 24h)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 13 AUTRES CHAMPS	
	SEMAINE INAUGURALE (14h)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 24 AUTRES CHAMPS	
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE	01 : A.G. COHEN	
	VILLE ET TERRITOIRE, GÉOGRAPHIE	01 : C. ZAHARIA 02 : C. SZANTO	
L.1.2 4 ECT	CONSTRUCTION	S. EBODE V. POIRIER + 12 chargés de TD	
	MATIÈRES/MATERIAUX	G. FAAS F. GAUBIN	
L.1.3 5 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : A. BRUCCULERI 02 : A. POLYCHRONIADI 03 : L.ROLLENHAGEN-TILLY + 12 chargés de TD	
	INTRODUCTION AUX SCIENCES HUMAINES	01 : J. ZETLAOUI-LEGER + 12 chargés de TD	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / O. MAC FALL / A. TEN ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : J.L. MORALES ITALIEN : P. PALOMBARI	
L.1.4 6 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : F. CHASTANIER 02 : J. PERNIN 03 : J. PERNIN 04 : A. RAYNAUD 05 : F. CHASTANIER 06 : P. LAIDET	07 : G. DUFILHO 08 : D. MAGNAC 09 : G. DUFILHO 10 : P. HANNEQUIN 11 : P. LAIDET 12 : P. HANNEQUIN
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : L. DELARUE 02 : B. SEGERS 03 : C. VANDON 04 : C. DENNEULIN 05 : J. JULIEN 06 : M. PATARRONI	07 : L. FALZON 08 : J. JULIEN 09 : F. PINATEL 10 : J. GAUTEL 11 : P. VACHON 12 : B. SEGERS

SEMESTRE 2

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.2.5 14 ECT	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : P. PUMAIN / B. SIANO 02 : F. AUDIGIER / J. POISSON 03 : M. DUJON / S. DISCORS 04 : A.G. COHEN / J. LELLOUCHE 05 : J. JOLY / L. VITALIS 06 : G. BARON / S. MAHÉ	07 : M. LEPINAY / D. GABBARDO 08 : E. MOURIER / M. SAIMPERT 09 : X. BONNAUD / A. PENIN 10 : J. BRUTER / J. VINÇON 11 : P. FARRET / P. BOUVIER 12 : E. VAIEDELICH / P. GUIONY
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé Projet / Construction	ENSEIGNANTS DE PROJET + 12 chargés de TD STA CIMA	
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE	01 : A.G. COHEN	
L.2.6 6 ECT	CONSTRUCTION	V. POIRIER	
	MATIÈRES/MATÉRIAUX	G. FAAS + 12 chargés de TD	
	MORPHOLOGIE STRUCTURALE	Y. MAHIEU + 12 chargés de TD	
L.2.7 4 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : E. KOERING 02 : A. POLYCHRONIADI 03 : M. KOURNIATI	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / A. TEN ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : V. TABOADA ITALIEN : P. DEL PEZZO	
L.2.8 6 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : J. PERNIN 02 : G. DUFILHO 03 : J. PERNIN 04 : G. DUFILHO 05 : F. CHASTANIER 06 : D. MAGNAC	07 : F. CHASTANIER 08 : D. MAGNAC 09 : A. DOULET 10 : A. DOULET 11 : J. SYLVESTRE 12 : S. BERNDT
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : L. DELARUE 02 : B. SEGERS 03 : C. VANDON 04 : F. HERITIER 05 : A. SÂ 06 : J. JULIEN	07 : M. PATARRONI 08 : C. DENNEULIN 09 : F. PINATEL 10 : J. GAUTEL 11 : P. VACHON 12 : M. PATARRONI

SEMESTRE 3

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.3.9 14 ECT	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : P. CHAVANES / P. DUTERTRE 02 : M. LE ROY / P BOUVIER 03 : E. VEIT / K. NOUSIAINEN 04 : L. LESAGE / P. CHALLES 05 : P. DEHAN / S. MAHÉ 06 : M. FRANZEN / G. PIQUERAS 07 : Y. GOURVIL / S. WANG	08 : L. MEISTER / J.L. MORALES 09 : C. GRISPELLO / F. COSTECALDE 10 : Y. ROUBY / J.M. LALO 11 : X. LAGURGUE / F. SOUCARRAT-CHAUDHURI 12 : P. FARRET / A. BÉGEL
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE (35h)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 24 ENSEIGNANTS D'AUTRES CHAMPS	
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE	01 : P. DEHAN	
L.3.10 4 ECT	STRUCTURE	01 : S. EBODE 02 : M. LEYRAL + 11 chargés de TD	
	AMBIANCES	01 : V. COMITO 02 : S. BALEZ + 12 chargés de TD	
L.3.11 6 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : E. GALLO 02 : S. DESCAT	
	SCIENCES HUMAINES	01 : Y. DRIS / J. ZETLAOUI-LEGER 02 : N. MERON / E. AMOUGOU / Y. DRIS 03 : I. IOSA	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / O. MAC FALL / A. TEN ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : V. LAGUIA ITALIEN : S. PALOMBARI	
L.3.12 6 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : P. DEL PEZZO 02 : P. HANNEQUIN 03 : A. DOULET 04 : G. DUFILHO / J. SYLVESTRE 05 : F. BERTRAND 06 : F. CHASTANIER / J. PION	07 : D. BEAUTEMS 08 : F. CHASTANIER / J. PION 09 : P. HANNEQUIN 10 : G. DUFILHO / J. SYLVESTRE 11 : A. DOULET 12 : P. DEL PEZZO
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : B. DEBOMBOURG 02 : B. DEBOMBOURG 03 : L. DELARUE 04 : C. DENNEULIN 05 : M. DESSARDO 06 : A. SÂ	07 : V. JOUVE 08 : J. JULIEN 09 : M. PATARRONI 10 : A. SÂ 11 : B. SEGERS 12 : J. GAUTEL

SEMESTRE 4

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.4.13 12 ECT	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	01 : M. BOTINEAU / B. BANCEL 02 : S. ROUSSEL / G. PIQUERAS 03 : P. HOFSTEIN / N. HAMDOUNI 04 : M. LEPINAY / R. HELMOLZ 05 : P. BELIN-LEPINAY / P. CHALLES 06 : M. LE ROY / F. COSTECALDE 07 : E. VEIT / L. MEISTER	08 : M. DUJON / G. PONTOIZEAU 09 : P. CREMONINI / S. BOURLIS 10 : Y. ROUBY / J.M. LALO 11 : F. LIPSKY / B. CIMERMAN 12 : C. GRISPELLO / E. ROBIC
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé Projet/Construction	TD PARTAGÉS : 12 ENSEIGNANTS DE PROJET + 12 ENSEIGNANTS STA	
	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	01 : P. CHABARD	
L.4.14 7 ECT	STRUCTURE	01 : S. EBODE 02 : M. LEYRAL + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES	01 : S. BALEZ 02 : N. BELKADI + 12 chargés de TD	
	STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER	50 ENSEIGNANTS	
L.4.15 5 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : L. BASSIERES 02 : A. BRUCCULERI	
	SCIENCES HUMAINES	01 : P. ZANINI 02 : J. ZETLAOUI-LEGER / E. MACAIRE / Y. DRIS 03 : L. LOPEZ	
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / O. MAC FALL ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : V. TABOADA ITALIEN : P. DEL PEZZO	
L.4.16 6 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : G. DUFILHO / J. PION 02 : G. DUFILHO / J. PION 03 : J. PERNIN / D. BEAUTEMS 04 : J. PION / N.N 05 : J. PION / N.N 06 : N.N. 07 : F. CHASTANIER / L. SATTLER	08 : F. CHASTANIER / L. SATTLER 09 : D. BEAUTEMS 10 : S. BERNDT 11 : P. DEL PEZZO 12 : N.N.
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : B. DEBOMBOURG 02 : B. DEBOMBOURG 03 : L. DELARUE 04 : A. SÂ 05 : J. JULIEN 06 : M. PATARRONI	07 : H. REIP 08 : H. REIP 09 : M. PATARRONI 10 : B. SEGERS 11 : C. VANDON 12 : J. TIBERI

SEMESTRE 5

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.5.17 14 ECT	PROJET D'ARCHITECTURE	01 : Y. NUSSAUME / A. SAUBOT 02 : T. ELEFTERIOU / P. MARTIN 03 : B. GAUDIN / P. D'ANDLAU / C. QUANCARD 04 : P. CREMONINI / D. GABBARDO 05 : M. BOTINEAU / N. FEVRIER 06 : P. HOFSTEIN / N. HAMDOUNI	07 : J. MARIN / S. MAHÉ 08 : E. VEIT / D. AFANASSIEFF 09 : V. PIGNOT / S. ROUAULT 10 : D. HENRY / D. DEHOUX / J.B. EYRAUD 11 : J. POMMIER / E. ROBIC 12 : O. CHASLIN / S. BOURLIS
	PÉDAGOGIE TRANSVERSALE HORS LES MURS (35h)	12 ENSEIGNANTS PROJET + 24 ENSEIGNANTS D'AUTRES CHAMPS	
	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	01 : V. PIGNOT	
L.5.18 7 ECT	STRUCTURE/CONSTRUCTION	01 : F. GAUBIN 02 : L. BERGIS + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES	01 : N. BELKADI 02 : C. SOURTCHEVA KIROV + 12 chargés de TD	
	STAGE DE PREMIÈRE PRATIQUE	50 ENSEIGNANTS	
L.5.19 4 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : E. KOERING 02 : M. KOURNIATI	
	SCIENCES HUMAINES	01 : E. AMOUGOU-MBALLA 02 : A. DE BIASE 03 : E. MACAIRE / V. BIAU	
L.5.20 5 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : F. BERTRAND 02 : F. COUSSON 03 : N. LEMRINI	04 : R. NUNES 05 : J. PION 06 : L. SATTLER
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : L. DELARUE 02 : C. DENNEULIN 03 : M. DESSARDO	04 : E. RESTREPO RESTREPO 05 : V. JOUVE 06 : P. VACHON
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / O. MAC FALL / A. TEN / L. DUPRAZ ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : J.L. MORALES	ITALIEN : S. PALOMBARI / P. DEL PEZZO PORTUGAIS : J.N. ALMEIDA DOS SANTOS

SEMESTRE 6

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.6.21 12 ECT	PROJET D'ARCHITECTURE	01 : M. BOURDIER / F. GANTOIS / B. NAVINER 02 : J. BRUTER / G.M. MAURIZIO 03 : A. PENIN / P. MARTIN 04 : F. BRINGAND / E. HARDY 05 : J. NJOO / R. BOURSIER 06 : P. LEITNER / C. DENERIER	07 : A. D'ORAZIO / S. CARLINI / N. SCHMITT 08 : A. PORTNOI / K. NOUSIAINEN 09 : Y. GOURVIL / C. BODART 10 : A. DURAND / A. SAUBOT 11 : P. CHAVANNES / C. HORN 12 : L. LESAGE / D.AFANASSIEFF
	HEURES TRANSVERSALES : TD partagé 3h	12 ENSEIGNANTS PROJET+ HEURES VT	
	THÉORIE DE L'ARCHITECTURE	01 : G. GRIBÉ	
	VILLE ET TERRITOIRE, GÉOGRAPHIE	01 : C. SZANTO 02 : C. ZAHARIA	
L.6.22 4 ECT	STRUCTURE/CONSTRUCTION	01 : B. ROUGELOT 02 : F. GAUBIN + 12 chargés de TD	
	AMBIANCES	01 : V. BOUQUEREL	
	TECHNOLOGIE DE L'ÉDIFICE : SYNTHÈSES TECHNIQUES	01 : D. FEICHTINGER	
L.6.23 8 ECT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE	01 : S. DESCAT 02 : C. MAUMI	
	TD SCIENCES HUMAINES/PROJET	01 : A. de BIASE + 12 chargés de TD	
	PHILOSOPHIE	01 : M. ANTONIOLI 02 : A. TUSCHER-DOKIC	
	RAPPORT D'ÉTUDE	ENVIRON 26 BINÔMES D'ENSEIGNANTS	
L.6.24 4 ECT	REPRÉSENTATION DE L'ARCHITECTURE	01 : N.N. 02 : F. COUSSON 03 : D. HAMANI 04 : N. LEMRINI	05 : R. NUNES 06 : L. SATTLER 07 : L. SATTLER
	DÉMARCHES PLASTIQUES	01 : B. DEBOMBOURG 02 : L. FALZON 03 : J. GAUTEL 04 : J. JULIEN	05 : H. REIP 06 : E. RESTREPO RESTREPO/ O. JEUDY 07 : F. PINATEL / M. REINERT
	LANGUES VIVANTES	ANGLAIS : G. JONES / A. TEN ALLEMAND : Z. VOSTELL-HASMAN ESPAGNOL : V. TABOADA	ITALIEN : P. DEL PEZZO PORTUGAIS : J.N. ALMEIDA DOS SANTOS

CHARTRE ANTI-PLAGIAT DE L'ENSAPLV

JUILLET 2021

ARTICLE 1

Les étudiants et les personnels sont informés que le plagiat constitue la violation grave de l'éthique universitaire, passible de sanctions disciplinaires, voire de poursuite pénale. Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, toute production littéraire ou graphique et photographique (y compris des dessins d'étudiants), ou des idées originales d'un auteur, sans lui en reconnaître la paternité, par des guillemets appropriés et par une indication bibliographique convenable.

ARTICLE 2

Les étudiants et les personnels s'engagent à ne pas commettre de plagiat dans leurs travaux, quels qu'ils soient : devoirs et comptes rendus remis par les étudiants à un enseignant, mémoires, cours, articles de recherche, thèses. Le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante. Le fait de commettre un plagiat dans un document destiné à être publié, mémoire de master ou de thèse, article à paraître dans une revue, est aussi une circonstance aggravante. La reproduction d'une œuvre originale (y compris des travaux d'étudiants) sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L.335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

ARTICLE 3

Les étudiants et les personnels s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. Les reproductions de courts extraits en vue d'illustration, ou à des fins pédagogiques sont autorisées sans nécessité de demander le consentement de l'auteur. Dans un souci de respect des règles de déontologie régissant l'honnêteté intellectuelle les enseignants veilleront à transmettre les connaissances nécessaires au respect des règles de la propriété intellectuelle et à la déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'information (principes techniques de rédaction et de recours aux sources – police, taille, paragraphe ; pagination ; présentation du travail ; manière d'utiliser correctement une référence (citation, paraphrase, reformulation, résumé, traduction) ; rédaction d'une bibliographie, etc.), notamment dans leurs cours de méthodologie.

ARTICLE 4

L'ENSAPLV se réserve le droit de rechercher systématiquement les tentatives de plagiat par l'utilisation d'un logiciel de détection de plagiat. Lors de sa première inscription administrative à l'ENSAPLV, il sera demandé à chaque étudiant de signer la Charte anti-plagiat de l'ENSAPLV. L'acceptation de la charte par l'étudiant signataire vaut pour la durée de ses études à ENSAPLV.

ARTICLE 5

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire n'exclut pas d'éventuelles poursuites judiciaires. L'enseignant qui soupçonne ou détecte un cas de plagiat convoquera l'étudiant pour lui faire part de ses soupçons. En fonction de la gravité de la fraude, il pourra au choix :

- Demander à l'étudiant de refaire son travail dans les meilleurs délais ;
- Décider de mettre la note 0 au travail écrit rendu si le plagiat est constaté ;
- Faire remonter le dossier au/à la directeur/trice qui pourra décider de saisir la commission de discipline de l'ENSAPLV.

▶ PLUS D'INFOS SUR
www.paris-lavillette.archi.fr



HESAM
UNIVERSITÉ

École nationale supérieure d'architecture de **Paris-La Villette**
144 avenue de Flandre - 75019 Paris - Tél. : 01 44 65 23 00